

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DEVE 39 - DDCT Subventions (41.800 euros) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date 3 novembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à 14 associations pour la réalisation de projets dont les thématiques d'espaces verts, de nature et de biodiversité à Paris, permettent d'améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne Claire BOUX, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association initiatives rencontres et solidarité 10^e (AIRES 10^e) dont le siège social est situé 2 rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris, pour un projet intitulé « « jardinons dans la rue » (10^e) ;

Article 2 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Groupe de diffusion d'informations sur l'environnement (GDIE) dont le siège social est situé 38 rue Boussingault 75013 Paris, 2000 € pour un projet intitulé «+ de biodiversité pour mon quartier ! » (13^e) et 2500 € pour un projet de regrouper les habitants autour de la création de coins nature (13^e)

Article 3 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût dont le siège social est situé 5 place de Vénétié 75013 Paris, pour un projet de fables bucoliques : spectacle vivant dans les espaces verts et les jardins partagés (13^e) ;

Article 4 : Une subvention de 1000 euros est attribuée au Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale (CAMRES) dont le siège social est situé 1 passage Dubail 75010 Paris, pour un projet d'ateliers de jardinage à destination des enfants et des personnes précaires;

Article 5 : Une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association Écoute Habitat 17 Amicale des locataires, dont le siège social est situé 14/16 boulevard Bessières 75017 Paris, pour un projet d'ateliers de jardinage et de rencontres au sein d'un jardin partagé ;

Article 6 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Le Moulin dont le siège social est situé 23 bis rue du Moulin de la Vierge 75014 Paris, pour un projet intitulé « Habitants écoresponsables: accompagner et responsabiliser les habitants vers l'écocitoyenneté »;

Article 7 : Une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association Ludomonde dont le siège social est situé 18 rue de Tourtille 75020 Paris, pour un projet intitulé « Jeu de piste culturel sur le parc de Belleville »;

Article 8 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'Association Maison 13 Solidaire dont le siège social est situé 13 rue Annie Girardot 75013 Paris, pour un projet intitulé «Parents Solo en action » (13^e) ;

Article 9 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Débrouille Compagnie dont le siège social est situé 4 ter rue de la Solidarité 75019 Paris, pour un projet intitulé « Jardin Récup » (19^e) ;

Article 10 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Unitreize dont le siège social est situé 11 rue Caillaux, BAL n°91, 75013 Paris, pour un projet intitulé «Les Ruches du Sud » (13^e) ;

Article 11 : Une subvention de 11 500 euros est attribuée à l'association Vergers Urbains dont le siège social est situé 14 boulevard La Chapelle 75018 Paris, dont 4 000 euros pour un projet intitulé « Verger partagé Fleury » (20^e), 1 500 euros pour un projet intitulé « ateliers au jardin Chauffournier » (18^e), 3000 euros pour un d'animations à Charles Hermite (18^e), et enfin 3 000 euros pour un projet intitulé « La chapelle Comestible 06 » (18^e) ;

Article 12 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Soleil Blaise dont le siège social est situé 7 square Vitruve 75020 Paris, pour un projet de jardin partagé (20^e) ;

Article 13 : Une subvention de 14 000 euros est attribuée à l'association Veni Verdi dont le siège social est situé à la Maison des Associations du 20^e, 1-3 rue Frédérick Lemaître BP 18 75020 Paris, dont :

- 11 000 € pour un projet intitulé «Agriculture urbaine au collège Pierre Mendès France » (20^e) (5500€ au titre de la DEVE, 3000 € au titre du Service Politique de la Ville de la Direction de la Décentralisation, des Citoyens et des Territoires, et 2500 € au titre de la Directions des Affaires Scolaires),
- 3000 € pour un projet intitulé « Agriculture urbaine au collège Flora Tristan »;

Article 14 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces aides, soit 41 800 euros (36 300 euros sur le budget de fonctionnement de la DEVE, 3000 euros sur le budget de fonctionnement de la DDCT et 2500 euros sur le budget de fonctionnement de la DASCO), sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de disponibilité des crédits.

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi des subventions prévues aux associations Veni Verdi, Soleil Blaise, Maisons 13 Solidaire, Vergers Urbains, AIRES et Débrouille Compagnie et CAMRES.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO